Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260126-2026_06-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.06

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 20 janvier 2026*
***Présents** : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN*
***Absents excusés** : Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Règles d'occupation du domaine public

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,*
***Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2122-1 et suivants,*
***Considérant** que le domaine public communal peut être occupé à titre temporaire sous réserve que cette occupation ne porte pas atteinte à l'usage public,*
***Considérant** l'intérêt de cette occupation pour la commune et l'activité concernée,*
***Considérant** que l'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur, à maintenir les lieux en bon état de propreté et à restituer le domaine public dans son état initial à l'issue de l'occupation.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité :**

- Indique que les demandeurs devront au préalable déposer une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la convention

--

Fait et délibéré le 26 janvier 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

